

homologues de la zone 1, ces pays ont franchi un seuil critique de viabilité institutionnelle en matière politique et économique. À quelques exceptions près, les pays de la zone 2 manifestent un plus grand respect pour les droits politiques et les libertés civiles. En outre, ils sont déterminés à avoir des politiques financières et monétaires plus saines, dépendent de plus en plus du commerce international et ont une influence croissante sur le commerce régional et mondial, alors qu'un grand nombre dispose d'une capacité accrue d'emprunter sur les marchés des capitaux étrangers et d'attirer les investissements. De plus, un grand nombre de ces pays peuvent apporter une grande contribution à l'élaboration d'une politique environnementale mondiale et exercent souvent une influence considérable dans leur région respective. Les pays de la zone 2 sont souvent des intervenants actifs qui ont du poids sur la scène internationale et, sur une question particulière, peuvent aider le Canada à atteindre ses buts à l'étranger.

Notre pays peut faire appel à une gamme étendue de réponses politiques possibles afin de résoudre efficacement les problèmes de coopération très différents que posent les pays de la zone 1 et de la zone 2. Parmi ces réponses, on peut citer l'aide aux activités des ONG canadiennes, les opérations de secours d'urgence, l'assistance de gouvernement à gouvernement pour les besoins essentiels, des partenariats institutionnels qui insistent sur une coopération technique de haut niveau, des programmes de gouvernement à gouvernement qui portent davantage sur les partenariats en matière d'environnement et une aide technique plus avancée ainsi qu'une coopération internationale entre les secteurs privés et des accords bilatéraux en matière d'investissement et d'imposition.

Lorsqu'on analyse comment et où ces divers outils peuvent être le mieux déployés, il est essentiel de se souvenir que les besoins dépassent de loin nos ressources. Des choix difficiles seront inévitables. Nous devrions nous occuper des pays et des programmes où nous pouvons produire des résultats concrets et où les partenariats économiques renforceront plus efficacement les objectifs canadiens en politique étrangère. Le présent document soutient que nos objectifs, différents pour chaque zone, laissent supposer un reconditionnement de nos outils pour permettre une démarche plus stratégique et plus cohérente pour nos relations à l'étranger.

Étant donné les considérations susmentionnées, le présent document propose de cofinancer les activités des ONG dans les pays des deux zones, de redéfinir encore plus soigneusement le mandat de l'ACDI pour le concentrer principalement sur l'aide humanitaire d'urgence et l'assistance de gouvernement à gouvernement qui concerne le soulagement des besoins essentiels et l'amélioration des pratiques civiles et politiques de base dans les pays de la zone 1, et d'établir un nouveau mécanisme de coopération économique et environnementale pour s'occuper des partenariats